

DE

# L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

DE LA FRANCE. (1)

---

## VI.

Le pays qui a atteint, d'un seul coup, la dernière limite des libertés politiques, n'est pas assuré de se maintenir inébranlable sur ce terrain mouvant, s'il n'a pas passé par l'initiation de la vie municipale. Le pied peut glisser à un peuple dans la voie agitée de la démocratie, quand il y arrive d'un seul bond, et s'il ne se hâte de consolider la liberté politique par les institutions administratives, par la vitalité municipale, et par l'émancipation départementale.

Toutes les fonctions d'une nation sont solidaires, s'enchaînent et se prêtent un appui et une force de résistance qui les assurent l'une par l'autre. La démocratie, qui ne repose que sur l'élément politique, en dehors des puissantes assises de l'organisation locale, n'est qu'un colosse bâti sur le sable et que la première tempête peut jeter par terre. Pour la liberté d'un peuple, le plus sûr n'est pas d'arriver hâtivement au but sur un point donné, mais d'y marcher avec ensemble, du même pas, sans laisser en arrière des forces qu'on néglige, et sans précipiter en avant d'autres forces que l'on compromet.

En France, on est toujours monté à l'assaut de la liberté avec furie : on a pris plus d'une fois la redoute, mais on n'a jamais su s'y maintenir. C'est que la liberté n'est pas le prix d'une bataille ou d'un abor-

(1) Voir le numéro du 15 février, p. 453.